

# SERVICES ET PROCEDURES

## PROJET 2020-2021 : ODYSSEY

Annexe du contrat d'artiste instrumentiste

### 1. SERVICES

L'engagement de l'artiste est déterminé par ce tableau listant les services attendus par ce dernier :

Date	Lieu <sup>1</sup>	Horaire <sup>2</sup>	Type	Spécial/Réserver
14 Mai 2021	Paroisse de Prilly - Jouxens	19h-22h	Partielle sans cordes	
21 Mai 2021	Paroisse de Prilly - Jouxens	19h-22h	Partielle cordes seules	
04 Juin 2021	Paroisse de Prilly - Jouxens	19h-22h	Tutti (sauf percussions)	
11 Juin 2021	Paroisse de Prilly - Jouxens	19h-22h	Tutti	
18 Juin 2021	Paroisse de Prilly - Jouxens	19h-22h	Partielle sans cordes	<b>RESERVER : Voir note 1</b>
30 Juillet 2021	Paroisse de Prilly - Jouxens	19h-22h	Partielle cordes seules	
6 Août 2021	Paroisse de Prilly - Jouxens	19h-22h	Partielle cordes seules	<b>RESERVER : Voir note 1</b>
8 Août 2021	Journée Séminaire (Paroisse de Prilly – Jouxens)	9h-12h 14h-17h	Tutti	
13 Août 2021	Paroisse de Prilly - Jouxens	19h-22h	Tutti	
20 Août 2021	Paroisse de Prilly - Jouxens	19h-22h	Tutti	
27 Août 2021	A déterminer	19h-22h	<i>Générale</i>	
29 Août 2021	Numerik Games (Yverdon)	19h-22h	Raccord & Concert	
3 Septembre 2021	Théâtre de Beausobre	19h-22h	<i>Générale</i>	
4 Septembre 2021	Théâtre de Beausobre	15h-22h	Raccord & Concert	
5 Septembre 2021	Théâtre de Beausobre	15h-22h	Raccord & Concert	
11 Septembre 2021	Paderewski (Lausanne)	15h-22h	Potentiel concert	
12 Septembre 2021	Paderewski (Lausanne)	15h-22h	Potentiel concert	

Note : Toutes les dates en **bleu** sont à RESERVER pour d'éventuelles répétitions (si jugées nécessaires) ou des nouvelles opportunités de concert. Rappelons que la rémunération est directement liée au nombre de services.

**LES VALIDATIONS DEFINITIVES ARRIVERONT DANS LES PLUS BREFS DELAIS**

<sup>1</sup> Les lieux sont susceptibles de varier dépendant des locations disponibles et du matériel nécessaire (notamment les percussions)

<sup>2</sup> Pour les services en dehors des répétitions, il s'agit d'horaires larges à réserver pour aider à l'organisation de l'événement

## 2. PROCEDURE POUR INSCRIPTION

### 2.0. DATES DE RECRUTEMENT DES INSTRUMENTISTES

Période	Information
Juin	Recrutement privé des instrumentistes privilégiés de Tale of Fantasy <sup>1</sup>
Juillet-Décembre	Recrutement publique
Janvier-Mars	Recrutement ciblé si nécessaire et 2 <sup>ème</sup> opportunité

Note : Le résultat de l'inscription individuelle sera donné dans les plus brefs délai suivant l'inscription (après envoi des documents d'inscription) mais pas plus tard que 2 semaines après la fin de la période concernée.

### 2.1. DOCUMENTS DISPONIBLES ET PUBLIQUES

Afin de prendre connaissance des différentes informations concernant le projet, l'artiste instrumentiste peut se rendre sur le site internet de *Tale of Fantasy* ([https://tale-of-fantasy.ch/programme/#recrutement\\_orchestre](https://tale-of-fantasy.ch/programme/#recrutement_orchestre)) pour obtenir l'ensemble des documents suivants :

- Le Règlement associatif (RA) ;
- Les annexes au Règlement associatif suivantes ;
  - o Protection des données et droit à l'image (ARA-Data) ;
  - o Définition de l'orchestre (ARA-Orchestre).
- L'annexe au Règlement de Gestion ;
  - o Rémunération d'artiste (ARG-Rémunération).
- Un document générique expliquant l'audition d'admission (détaillée en infra 2.2.0) et ainsi que l'extrait imposé nécessaire pour réaliser cette dernière ;
- La présente annexe au contrat d'artiste « Services et procédures ».

**Pour tout complément, notamment la rémunération des semi-professionnels et professionnels basés sur la grille tarifaire de l'USDAM, n'hésitez pas à contacter le Responsable orchestral à : [orchestre@tale-of-fantasy.ch](mailto:orchestre@tale-of-fantasy.ch)**

### 2.2. DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

Au moment de l'inscription, et selon les informations mentionnées dans le contrat d'engagement, l'artiste musicien doit fournir les documents suivants :

- Un *Curriculum vitae* (générique ou d'artiste) ;
- Une copie d'une pièce d'identité valable ;
- L'ensemble des attestations et diplômes en lien avec le ou les instruments joués (**si possédé**)<sup>2</sup> ;
- Une attestation d'indépendant, notamment pour les semi-professionnels et professionnels (**si possédé**) ;
- Les fichiers vidéo concernant l'audition de recrutement (voir ci-dessous).

L'ensemble des documents est à envoyer par mail à l'adresse : [orchestre@tale-of-fantasy.ch](mailto:orchestre@tale-of-fantasy.ch)

<sup>1</sup> Seuls les membres de la liste de contact privilégiée ont la possibilité de s'inscrire durant cette période. Pour y être ajouté, veuillez suivre les indications sur le site internet de *Tale of Fantasy* : <https://www.tale-of-fantasy.ch/association/#orchestre>

<sup>2</sup> Ces documents sont obligatoires pour pouvoir prétendre à une rémunération d'artiste.

### 2.2.0. AUDITION

Tout instrumentiste souhaitant participer au projet et à son orchestre dédié doit fournir des documents multimédias qui serviront de base pour une sélection (audition). Il s'agit de :

- **Une prestation filmée (image + son) sur un extrait imposé ;**
  - o L'extrait imposé fera office d'étalon de mesure équitable pour tous les instrumentistes et traitera des éléments techniques jugés importants pour la bonne réussite du projet ;
  - o Notons que les percussionnistes, harpe & piano sont exemptés d'utiliser un extrait imposé mais **doivent le remplacer** par une œuvre de 1 à 2 minutes du répertoire du 20<sup>ème</sup> siècle ou plus récent.
- **Une prestation filmée (image + son) sur un extrait à choix.**
  - o Laissez à la libre disposition des instrumentistes, cet extrait sera un outil efficace pour différencier les dossiers et permettre aux intéressés de montrer leur passion et leur talent.

Note 1 : Les auditions enregistrées ne sont pas accompagnées !

Note 2 : Attention à la qualité des fichiers. Essayez également d'utiliser des formats multimédias standards.

**Pour tout complément ou question, n'hésitez pas à contacter le Responsable orchestral à :**

[orchestre@tale-of-fantasy.ch](mailto:orchestre@tale-of-fantasy.ch)

### 2.3. DOCUMENTS DE VALIDATION D'ENGAGEMENT

Une fois le dossier d'inscription récupéré et étudié, la Commission artistique de *Tale of Fantasy* se prononcera sur l'adhésion de l'instrumentiste et lui fera parvenir sa réponse par mail.

En cas de refus, l'artiste peut attendre la dernière période du recrutement pour une éventuelle seconde postulation. Son dossier sera alors étudié une seconde fois et pourra nécessiter des documents supplémentaires selon les différents cas.

En cas d'adhésion, l'artiste se verra remettre **son contrat de travail** qu'il devra renvoyer complété et signé au Directeur artistique de *Tale of Fantasy* à l'adresse [artistique@tale-of-fantasy.ch](mailto:artistique@tale-of-fantasy.ch). Une copie signée par l'employeur (le Comité associatif) ainsi que des instructions pour rejoindre les canaux de discussion officiels du projet seront alors renvoyés.

Pour les artistes non-résident en Suisse, ces derniers doivent fournir le **formulaire E101** pour attester de la législation applicable.